

DECRET N° 2003-364 DU 18 SEPTEMBRE 2003

Portant nomination au Ministère
de la Santé Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001-422 du 17 octobre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 août 2003 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés dans les fonctions ci-après au Ministère de la Santé Publique et ses structures sous tutelle, les cadres dont les noms suivent :

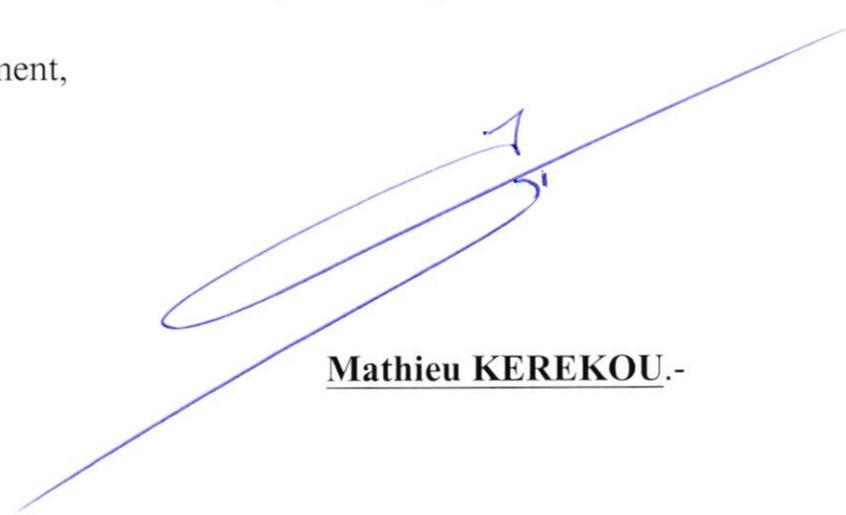
- Secrétaire général du Ministère
de la Santé Publique : Docteur Benoît FAÏHOUN
- Conseiller technique à la
décentralisation du secteur
Santé : Docteur Pascal DOSSOU-TOGBE

- Directeur départemental de la Santé Publique des départements du Zou et des Collines : Docteur Oscar DJIGBENOUE
- Directrice générale du Centre National Hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA : Docteur Rafatou TOUKOUROU née BAKARY.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Santé Publique,



Grégoire LAOUROU.-



Yvette Céline KANDISSOUNON -SEIGNON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAEE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESEP 3
UNIPAR FDSP 2 INTERESSES 04 JO 1.